



## harcèlement moral de mon fils au collège

Par **Isah3**, le **06/05/2011** à **01:41**

bonjour,

mon fils de 13 ans est dans collège public. Il a connu, en raison de l'adolescence un 1er trimestre perturbé (bavardages, jeux, ...) l'équipe éducative dont la principale en tête et 2 enseignants l'on pris en grippe. Depuis janvier il son comportement s'est favorabment amélioré et n'a plus de remarques sur son carnet.

Cependant, à l'approche des vacances de printemps, un incident s'est produit au collège avec un élève et on accuse mon fils de l'avoir battu. Comme, il est honnête, il a raconté et écrit ce qu'il a fait à la victime (2 coups de pieds portés au mollet), la victime a continué à discuter avec un de ses camarades. Un peu + tard, en classe, l'enfant s'est mis à pleurer et à hurler, le professeur a accusé mon fils l'avoir frappé. La victime s'est retrouvée à l'infirmerie pour des maux de ventre mais l'infirmiere n'a constaté aucun bleu ni hématome. Mon fils a été traduit en commission disciplinaire et écopé de 8 jours de renvoi du collège.

La commission n'est pas régulière car sa composition n'est pas conforme au règlement. la nouvelle principale se passe de la présence des parents d'élèves et des délégués de la classe. La victime, influencée par la principale et en accord avec ses parents a fait une déclaration mensongère dans laquelle il affirme avoir reçu 10 coups de pieds au ventre ( comment se pourrait il le professeur et la principale étaient à proximité soit à moins de 4 mètres. Durant la commission, la principale a pris la posture d'un véritable procureur de la république. En demandant les pièces du dossier, le collège m'envoie les rapports des enseignants et de l'équipe éducative et me refuse les dépositions des témoins et de la victime et seuls les témoignages à charges ont été lus en commission. je découvre dans un rapport qu'un prof. a noté des remarques qui mélangent ses intérêts privés et professionnels. En effet, son véhicule ayant été rayé sur le parking extérieur au collège, il a porté des accusations sur mon fils auprès de la police ( parce que ce jour là il a été grondé!) Il a donc noté en comportement en classe: "perturbe la classe...plus enquête en cours concernant mon véhicule". choquant! pourquoi un élève plus qu'un autre ? dans une commune de 12.000ha, mon fils dit que c'est peut être pas un élève qui a fait ça. alors Sa maitresse? quelle genre de plainte puis je déposer? contre la sanction, atteindre les accusations mensongères et faire cesser ce harcèlement insoutenable? merci

Par **Tresoreee**, le **11/05/2011** à **17:03**

Mon fils aussi est victime d'harcèlement, c'est comme si je l'envoyais dans un bataillon disciplinaire et non dans un collège afin d'y apprendre un savoir. Je ne trouve aucun document sur ce genre de situation. Je pense que l'on rentre dans un système où les professeurs ont tellement peur de ne pas avoir assez d'autorité qu'il ne laisse plus la parole

aux enfants et se permettent des dérives qui misent bout à bout dégoûtent l'enfant d'aller continuer ses études.

Les enfants sont l'avenir de notre pays, c'est impensable de voir des situations qui de nos jours ne devraient même pas exister.

On parle beaucoup des enfants terribles mais pas des harcèlements sur enfants.

J'ai des faits à relater qui sont très importants. Le dialogue est quasiment réduit dans ce collège. Pas possible d'avoir le principal, il fuit totalement ses responsabilités. Une CPE qui ne laisse pas la possibilité de dialoguer.

A qui puis-je m'adresser pour arrêter et empêcher que cela continue avec d'autres enfants ?